

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE  
DE  
MARQUEFAVE  
31390**  
☎ 05.61.87.85.13

**REGISTRE  
PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze Février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

**Membres en exercice : 12**

**Etaient présents** : Mme Nathalie ASPE, M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, M. Pascal DEBACQ, M. Gilles DELAPORTE  
) , M. Laurent PIGNER, Mme Carole SAINT-MARTIN, Mme Anne-Marie SALADO.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Véronique CHEVRIE ayant donné procuration à M. Frédéric BELLIA,  
Mme Martine GILAMA ayant donné procuration à Mme Anne-Marie SALADO,  
M. Gaëtan INARD ayant donné procuration à M. Eric PAYEN.

**Etait absent excusé** : aucun

**Etait absent** : aucun.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25/01/2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Mme Nathalie ASPE est élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**BUDGET**

1- Présentation des principaux éléments préparatoires au BP 2024 :

-Présentation des différents bilans de consommation

M. le Maire présente principalement les bilans de consommation énergétique étant donné la forte hausse de prix de l'énergie. En effet, l'augmentation du coût de l'électricité a représenté une hausse de 66.7% en valeur et celle du gaz est de 120%.

Cependant, il faut également noter une diminution légère mais constante de la consommation de l'éclairage public due aux mesures de rénovation énergétique. Les combustibles et carburants sont également en baisse. Les frais de communication sont constants.

-Présentation de la masse salariale prévisionnelle

La masse salariale se stabilise à 49,2% des recettes de fonctionnement en 2023 et restera sensiblement la même en 2024.

Il est à noter un départ à la retraite en 2023, ce qui permet de revenir vers l'équilibre de la part des agents de plus de 10 ans d'ancienneté (6) et ceux de moins de 10 ans (4).

-Etat récapitulatif des indemnités des élus

Les indemnités des élus restent inchangées. A noter cependant, la possibilité à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour les élus locaux d'être assujettis aux contributions sociales.

-Principaux investissements

M. le Maire rappelle les principaux projets du mandat et demande une réflexion de chacun quant à la priorisation de ces derniers (branchement TAE, voirie, bâtiments, aire de jeux..).

-Subventions aux associations :

M. le Maire rappelle que l'attribution des subventions est déterminée par la délivrance d'un bilan moral et financier de l'association qui souhaite en bénéficier.

## ADMINISTRATION

### 2 – Délibérer sur la modification du projet d'aménagement et sécurisation du carrefour RD48-Eglise

M. le Maire rappelle le projet initial d'aménagement pour la mise en sécurité aux abords du carrefour de l'Eglise / RD 48 – Route de Saint-Sulpice. Le montant des travaux à la charge de la commune est estimé à 84 828.60€ TTC. Ces travaux comprennent : Installations de Chantier (Alternat, Plan Exécution, Constat Huissier, Signalisation ...) / Travaux Préparatoires (Démolitions diverses, Découpe ...) / Recalibrage de la Voirie / Bordures et Caniveaux Type T2 et CS2 / Cheminement en Béton Balayé / Assainissement Pluvial (PHI 200 & 300 Béton 135A) ; Regard de Collecte 400 \* 400 & Grille Avaloir type TGAS 750 \* 640) / Mises à la Côte / Signalisation Verticale & Horizontale / Récolement.

Il propose à l'Assemblée de renforcer la sécurité au carrefour grâce à la réalisation d'un plateau ralentisseur. Le montant estimé des travaux se monterait alors à 88 757.28€TTC

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification du projet initial et l'ajout d'un plateau ralentisseur pour un montant estimatif des travaux de 88 757.28€TTC;

De l'autoriser à signer la Convention relative à la réalisation de travaux d'urbanisation sur le domaine public routier départemental et de l'autoriser à faire la demande de subvention modificative afférente auprès du Conseil Départemental.

Il demande s'il y a d'autres questions, il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-D'approuver la modification du projet initial et l'ajout d'un plateau ralentisseur pour un montant estimatif des travaux de 88 757.28€TTC;

-D'autoriser le Maire à faire la demande de subvention afférente auprès du Département au taux le plus élevé possible.

-De prévoir cette dépense au BP 2024.

-D'autoriser le Maire à faire toutes les démarches, engager toute action et signer tout document que nécessaire et notamment la convention avec le Conseil Départemental relative à la réalisation de travaux d'urbanisation, afin de mener à bien l'exécution de ces travaux.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose un tour de table des questions diverses.

-M. Rodolphe BONNANS signale un problème de vitesse **très excessive** route de Capens. M. le Maire s'engage à la signaler à la COB.

Il signale également des matériaux de chantier de voirie laissés au bord de la route de Saint Sulpice. M. le Maire explique que l'information a déjà été transmise à la CCV.

Enfin, il aborde l'état du court de tennis. M. le Maire informe que le démoussage a été programmé.

- M. Pascal DEBACQ évoque la vente de l'atelier et le problème pour le vider complètement.

Il fait également observer la nécessité de renouveler certaines plaques de nom de rue soit usées soit volées.

-Mme Carole SAINT-MARTIN souhaite revenir sur le déroulement du repas des aînés. Les élus présents lui confirment que la journée s'est bien déroulée : tant le repas que l'animation ont été appréciés dans leur ensemble.

-M. Gilles DELAPORTE réitère sa proposition d'inauguration des travaux à l'école maternelle. Sa proposition est entendue.

-M. Frédéric BELLIA signale un dysfonctionnement de l'éclairage public au Pradas ainsi qu'au cimetière. M. le Maire répond que la panne est signalée au SDEHG qui programmera une intervention.

M. BELLIA revient sur la signalétique des lieux-dits et hameaux. M. le Maire rappelle que la CCV a implanté cette signalétique afin de matérialiser les limites de l'agglomération et de permettre d'appliquer la réglementation qui s'y rapporte.

-Véronique CHEVRIE (par procuration) propose le projet d'une nouvelle journée pour les adolescents de la Commune avec une dimension transgénérationnelle, cette année. Montant 1200€

-Mme Anne-Marie SALADO rend compte du recensement qui s'achève et souligne un taux de participation de 89% des Marquefavais (dont de nombreuses réponses en ligne).

Le Conseil municipal n'ayant plus de question, la séance est levée à 21h05.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été mise en ligne sur le site internet de la mairie le 22/02/2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le : 15/02/2024

A Marquefave, le 14/03/2024

Le secrétaire de séance,



Nathalie ASPE

Le Maire,



Eric PAYEN

